

FSU INHA #05

NUMERO SPECIAL MOBILISATION CONTRE LA REFORME DES RETRAITES

Edito Février 2023

En mars, ça repart !

Les premières journées de grèves et de manifestations contre la réforme des retraites du gouvernement ont été un succès. A Paris, de nombreux établissements des secteurs de la culture ou des bibliothèques, non des moindres, comme la BnF, la [BPI](#), plusieurs musées... ont connu des perturbations ou ont été fermés partiellement ou totalement. **Ce n'est qu'un début : pour pouvoir faire reculer le gouvernement, nous devons faire encore plus !**



Débatu à l'Assemblée nationale jusqu'au vendredi 17 février, le projet de réforme arrive ensuite au Sénat. Les parlementaires auront jusqu'au 26 mars prochain pour se prononcer pour ou contre. Nous avons les moyens de faire entendre notre voix par le gouvernement et le Parlement, en renforçant la contestation et en amplifiant la mobilisation, par tous les moyens. **La journée de grève et de manifestation du mardi 7 mars sera un nouveau moment décisif.**

En attendant ce grand rendez-vous, nous avons rassemblé dans ce numéro spécial contre la réforme des retraites quelques images du mouvement en cours, ou lui faisant écho. Et nous vous proposons d'imaginer collectivement différentes manières de s'opposer à cette réforme.



Retenues sur salaire en cas de grève

Lors du Comité social d'administration (CSA) du 14 février, l'administration a précisé que les retenues sur salaire pour les agents grévistes étaient plafonnées à deux jours par mois (2 x 1/30^e), les retenues supplémentaires faisant l'objet d'un étalement sur les mois suivants (toujours dans la limite de deux jours par mois).

Modalités de gestion en cas de grève

Lors de ce même CSA, « à la demande de l'administration », une question diverse a été ajoutée à l'ordre du jour sur les « modalités de gestion en cas de grève ». Plus qu'à un débat, cette question a en fait donné lieu à une forme de recadrage, et 3 nouveautés en particulier :

- En cas de grève, un personnel non gréviste prévu sur le planning peut être déplacé pour assurer la continuité du service public. En cas de refus, il est considéré comme gréviste.
- En cas de grève le samedi, la retenue sur salaire (équivalant à 1/30^e du traitement) s'applique mais l'agent gréviste garde son droit à récupération.
- Un agent dont les missions sont télétravaillables peut exceptionnellement faire une demande de télétravail en prévision des perturbations dans les transports liées à une journée d'appel à la grève. La Charte du temps (p.22) précise également que les « personnels ne pouvant pas se rendre sur leur lieu de travail en raison de circonstances exceptionnelles » peuvent bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence facultative.



Campagne des entretiens professionnels 2023 (au titre de 2022) pour le ministère de la Culture

Depuis le 09 janvier 2023, s'est ouverte la campagne d'entretiens professionnels 2023 du ministère de la Culture au titre de 2022. Elle prendra fin le **23 mars 2023**. C'est sur la base de cet entretien que sont examinés les **promotions de corps ou de grade des fonctionnaires** et le **complément indemnitaire annuel** (CIA) [ou la **part variable** pour les contractuels].

Quelques points de vigilance :

- L'entretien est un droit pour l'agent. **L'absence d'entretien est considérée comme une discrimination.**
- Depuis cette année, les entretiens doivent être menés uniquement en présentiel
- La date de l'entretien est fixée et communiquée à l'agent par écrit au moins 8 jours à l'avance
- **L'agent signe et annote ses observations en dernier** (après la signature de l'autorité hiérarchique et la signature du supérieur hiérarchique direct ayant conduit l'entretien)
- **La signature de l'agent ne vaut pas approbation du compte rendu, elle atteste seulement qu'il en a pris connaissance.**
- Dans un délai de 15 jours après la notification du compte rendu, l'agent peut effectuer une demande de révision de celui-ci auprès de l'autorité hiérarchique. Celle-ci a 15 jours pour lui répondre par écrit et de façon motivée. Si l'agent n'est pas satisfait de la réponse, ou en cas d'absence de réponse, il peut alors saisir la commission administrative paritaire (CAP) compétente dans un délai d'un mois.

Source sémaphore culture intranet du Ministère de la Culture
05/01/2023

Boîte à outils contre la réforme des retraites

- *Analyse Retraites n°3* par le Comité de mobilisation de l'INSEE :
<https://47.snuipp.fr/Analyse-Retraites-par-le-Comite-de-mobilisation-de-l-INSEE>
- Histoire des retraites (France Culture)
<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-histoire-des-retraites>
- BPI en lutte : *Agissons !*
<https://www.youtube.com/watch?v=IdYD6H2nsU>
- Pétition (déjà plus d'un million de signataires) : *Non à cette réforme injuste et brutale !*
<https://www.change.org/p/retraites-non-a-cette-reforme-injuste-et-brutale-reformesdesretraites>



- Forme des luttes : des images pour les actions et les manifs téléchargeables et utilisables gratuitement : <https://formesdesluttes.org/>

Suite à l'AG du 13 février et prochains rendez-vous

Au sujet de l'ouverture d'une caisse de grève à l'INHA, nous avons pu bénéficier des retours d'expérience à la BnF et de l'intersyndicale Culture. Affaire à suivre.



Lundi 6 mars : prochaine AG

Nous vous tiendrons informés du lieu et de l'heure.

Mardi 7 mars : journée de grève et de manifestation

Mercredi 8 mars : ça continue, toutes dans la rue !

Appel à votre créativité !

Si l'actualité sur la réforme des retraites vous inspire, n'hésitez pas à nous envoyer vos dessins, détournements d'images ou de photos... Nous serons ravis de les insérer dans nos prochaines publications

Si vous souhaitez nous contacter pour une question, une information, une contribution, une adhésion, une seule adresse : bureau-fsu@inha.fr

